



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

DECISION CONVENTION SALLE D'ARMES "BLEUE" LE 04 JUIN 2026 PHARMACIE DE L'EUROPE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales
VU l'article L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques
VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°0033-2026 du conseil municipal de la Ville de Pont-Audemer portant délégation du conseil municipal au Maire
VU l'arrêté n°230-2026 du Maire de la Ville de Pont-Audemer portant délégation de fonctions et de signature à Christophe CANTELOUP, 1er Adjoint en charge des ressources humaines, du sport, des affaires générales et de la vie associative

CONSIDÉRANT la demande de Madame Anne-Laure LECOCQ représentante de la PHARMACIE DE L'EUROPE , à utiliser la salle d'Armes « bleue » le 04 juin 2026 en vue d'accueillir : une réunion de répartition des gardes de pharmaciens,

CONSIDÉRANT la nécessité de signer une convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « bleue », située 4 Place du Général de Gaulle

Le Maire décide de signer avec la PHARMACIE DE L'EUROPE, une convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « bleue »
La présente location est convenue à titre gratuit ainsi que les charges,

Fait à Pont-Audemer, le 12 juin 2026

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse, des affaires générales et de la vie associative

Christophe CANTELOUP

